

PV approuvé lors de la réunion du
CM du 11/09/2025
PV affiché le 12/09/2025

Procès-Verbal valant compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

Présents : RÉSONET Danielle, MIGNOT Hervé, MALVAL Élodie, BERGER Serge, DIVAY Thibaut, PAQUET Daniel, PARIS Leïla, TRAVERS Baptiste, RIMBAULT Éric.

Absents excusés ayant donné pouvoir: BARRIER David à Danielle RESONET. DUBOIS Sandrine à Serge BERGER.

Secrétaire de séance : Hervé MIGNOT.

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai 2025.

1-CANTINE SCOLAIRE **délib 2025_07_16**

Madame le Maire rappelle qu'une discussion s'est engagée entre l'OGEC des écoles du RPI et les communes de Champeaux et Landavran à propos de la cantine scolaire. Les effectifs fréquentant la cantine sur la période septembre 2024-juin 2025 ont été transmis, le coût du service étant connu, madame le Maire propose de participer à hauteur de 1€ par repas facturé à partir du 1^{er} septembre 2025.

La dépense est évaluée à : 55 élèves x 137 jours x 1€ = 7 535€

Une convention sera établie avec l'OGEC pour 3ans à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, les versements seront effectués chaque trimestre avec une régularisation en juillet selon le nombre de repas effectivement servis.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'approuver cette proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents concernant ce dossier.

Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : /
Abstention

2-AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES BUDGETAIRES. **délib 2025_07_17**

Madame le Maire rappelle qu'une convention pour la transmission des actes administratifs a été signée en 2011, les actes budgétaires sont également transmis par cette application, cependant il apparaît qu'aucune convention n'a régularisé cette procédure.

La Préfecture demande la signature d'un avenant à cette convention pour mettre en conformité et permettre ensuite la passage au Compte Financier Unique à compter de 2026.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'approuver cet avenant à la convention et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle budgétaire.

Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre ; /
Abstention

3- LOYER DU BAR DES BRUYERES ET LOGEMENT délib 2025_07_18

L'état des lieux du bâtiment a été fait le 28 juin, les locaux sont en parfait état, du matériel et mobilier ont été laissés gracieusement (cuisine, tabourets, étagères).

Madame le Maire expose les candidatures reçues et présente le projet du couple retenu.

Madame le Maire rappelle que le loyer du commerce était de 303,48 € ht depuis le 1^{er} mai 2025, le loyer du logement était de 124.88€ depuis le 1^{er} mai 2025.

Madame le Maire propose de fixer le loyer à compter de l'ouverture du commerce ainsi :
commerce : 303€ ht soit 363.60€ ttc
logement : 125€

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre ; /
Abstention

4-AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE (SAGE)- CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES - délib 2025_07_19

Madame le Maire fait la présentation synthétique de la révision du SAGE , des enjeux et objectifs de cette procédure.

Elle donne lecture du courrier du Conseil Agricole Départemental et du courrier de Vitré Communauté émettant des réserves sur les points suivants :

- **De porter à l'attention de la CLE les observations et demande suivantes :**
- **Réserve sur l'interdiction des herbicides mais sur les secteurs à risque érosion des Aires d'Alimentation des Captages au titre des pesticides (règle n°1).**
 - **Préalablement à l'interdiction, réalisation d'une étude d'impact économique pour le secteur agricole et détermination des modalités de financement**
- **Réserve sur le délai d'application de cette interdiction fixé aujourd'hui à 3 ans.**
 - **Ajustement du délai de 3ans en fonction des conclusions de l'étude d'impact**
- **Réserve sur la mise en place de la bande des 20 mètres prévues à la règle n°7, sur les secteurs hors tête de bassin versant.**
 - **Proposition d'inscrire une bande de 10m sur l'ensemble du territoire (sans différenciation sur la localisation tête de bassin/hors tête de bassin) »**

Les élus, ayant délibéré sur les différents argumentaires et réserves proposées, procèdent au vote :

Avis favorable au projet de révision sans réserve : 4

Avis défavorable : 0

Avis favorable avec réserves : 0

Abstention : 7

Le Conseil Municipal s'abstient d'émettre un avis sur le projet de révision du SAGE Vilaine

QUESTIONS DIVERSES

La fin des travaux de la route du verger est fixée à la fin juillet (parking du terrain de foot et marquage au sol). Les fortes précipitations de juin ont montré la difficulté d'infiltration dans les espaces verts.

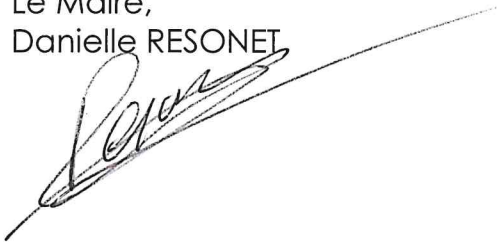
Un hydrocurage du réseau d'eaux pluviales « aux Pervenches » a été réalisé, il n'a pas permis de résoudre le problème d'évacuation du riverain.

Les bassins d'orage des noisetiers et de la lande ont été nettoyés.

Le Point A Temps Automatique sera fait durant la semaine du 7 au 11 juillet.

La séance est levée à 21h43

Le Maire,
Danielle RESONET



Le secrétaire,
Hervé MIGNOT



